



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étudiants

Question écrite n° 57899

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conditions d'accueil des étudiants étrangers dans nos universités françaises. Leur nombre a sensiblement diminué ces dernières années, ce qui peut avoir pour conséquence un affaiblissement du rayonnement de la France dans le monde et un recul de la francophonie. Il lui demande quels sont ses sentiments en ce domaine et si des mesures peuvent être envisagées pour améliorer cette situation et favoriser l'entrée des étudiants venant achever leur formation en France.

Texte de la réponse

Le constat du recul de la place de la France en matière d'accueil des étudiants étrangers a conduit le Gouvernement à mettre en place, à partir de 1998, une nouvelle politique qui se situe dans un contexte international de concurrence. Faire mieux connaître l'offre de formation supérieure en France, simplifier les démarches pour les étudiants étrangers, accueillir et former dans de meilleures conditions, autant de défis qui ont pu être relevés, notamment grâce à une nouvelle politique de visas, de programmes de bourses et à la création de l'agence Edufrance, soulignant ainsi la priorité donnée à la formation des élites étrangères en France. Ces grandes orientations sont mises en oeuvre dans un cadre global qui repose sur les quatre piliers présentés ci-après : 1. Une nouvelle politique de visas à l'égard des étudiants étrangers a été généralisée. Des partenariats sont conclus entre préfectures et universités en vue d'accélérer le traitement des demandes de titres de séjour « étudiant ». D'autres mesures portent sur un allègement des procédures (justificatifs à produire limités à l'inscription ou à la préinscription de l'étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur et aux moyens d'existence), l'introduction de nouveaux types de visas (visas de long séjour « visiteur » pour les membres de la famille de l'étudiant, visa « étudiant concours » pour permettre à l'étudiant d'attendre les résultats d'un examen sans nécessité de retour préalable dans son pays d'origine) et l'obligation de motiver systématiquement toute décision de refus de visa. 2. La création d'un espace européen de l'enseignement supérieur a été encouragée. Cette création a pour objectif d'accroître la mobilité des étudiants à l'intérieur de l'espace européen et d'améliorer la lisibilité internationale des systèmes d'enseignement supérieur des pays de l'Union européenne. D'initiative française, son développement est marqué par les réunions des ministres européens de l'enseignement supérieur (Sorbonne, Bologne et bientôt Prague). 3. Les programmes de bourses ont été restructurés afin de mieux jouer leur rôle pour la formation des élites étrangères et d'attirer en France un plus grand nombre d'étudiants étrangers de qualité, avec notamment la création des programmes suivants : bourses d'excellence Eiffel destinées à former en France des décideurs étrangers de l'entreprise et de l'administration et à soutenir l'action internationale des établissements d'enseignement supérieur français. Depuis son lancement début 1999, ce programme a permis de sélectionner plus de 700 étudiants sur 2 500 candidatures présentées ; programme Major destiné à doter de bourses les étudiants issus des lycées français de l'étranger et lauréats de concours ou d'examens universitaires ; plusieurs grands programmes de formation, cofinancés (Brésil, Chili, Colombie, Malaisie, Syrie, Vietnam). 4. L'Agence Edufrance, groupement d'intérêt public (GIP) a été créée en 1998 par le ministère des affaires étrangères (MAE) et le ministère de l'éducation

nationale (MEN) pour, notamment, accroître le rayonnement international des formations supérieures françaises et faciliter l'accueil des étudiants étrangers (145 établissements, dont 68 universités et 77 grandes écoles et écoles supérieures spécialisées sont membres de ce GIP). L'Agence dispose d'un réseau de 71 implantations (espaces Edufrance) à l'étranger. Elle a participé, en 2000, à plus de 70 manifestations organisées à l'étranger. La mise en oeuvre de ces orientations a contribué à une augmentation significative du nombre d'étudiants étrangers accueillis en France. Après avoir connu une stagnation, ce nombre a crû de 10 000 entre 1998 et 1999 pour atteindre environ 160 000 étudiants. Le pourcentage d'étudiants étrangers inscrits en université est passé de 8,5 % en 1998 à 9,1 % en 1999-2000. On a relevé par ailleurs une augmentation de 25 % des visas étudiants délivrés de 1998 à 1999. Par ailleurs, un groupe de travail, présidé par Elie Cohen, vient d'être mis en place à la demande des ministères des affaires étrangères et de l'éducation nationale afin de présenter des recommandations opératoires sur les mesures qui devraient permettre de doter la France de meilleures conditions d'accueil des étudiants étrangers.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57899

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 882

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1785